

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Dossier n° **DP 059 414 17 00035**
Date de dépôt : **24 mai 2017**
Demandeur : **M ANSART Jérémy**
Nature du projet : **Édification d'une clôture avec portillon**
Adresse du terrain : **105 rue du Tarn**
59182 Montigny-en-Ostrevent

ARRÊTÉ
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de Montigny-en-Ostrevent

Le Maire de Montigny-en-Ostrevent,

Vu la déclaration préalable présentée le 24 mai 2017 par Monsieur ANSART Jérémy demeurant 105 rue du Tarn à Montigny-en-Ostrevent (59182) ;

Vu l'objet de la déclaration :

- édification d'une clôture avec portillon ;
- sur un terrain situé 105 rue du Tarn à Montigny-en-Ostrevent (59182) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 06/10/2016 ;

Vu le permis d'aménager n° PA 059 414 12 D 0004 M 01 délivré le 09/04/2015 ;

ARRÊTE

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Montigny-en-Ostrevent, le **16 JUIN 2017**
Le Maire,


Jean-Luc Coquerelle
